



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

37ème session, du 3 au 7 octobre 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Jean-Hervé FRASLIN
Vice-présidente : Mme Catherine LIBEAUT

M. Ghassan AYOUB
M. Olivier BERTIN
M. Martin BIURRUN
Mme Ellen BOUVERET
M. Frédéric CHAUVEAU
M. Alexandre COL
M. Olivier DELLAPINA

M. Gérard EPELBAUM
M. Guillaume GROSSO
Mme Stéphanie LE VAILLANT VIGNANCOUR
Mme Amelie MALLET
Mme Catya MARTIN
M. François RALLE ANDREOLLI
M. Olivier SPIESSER

Sommaire

Introduction - Soutenir l'enseignement français à l'étranger et la Francophonie pour que les Français de l'étranger puissent mieux partager et promouvoir notre langue, notre culture et nos valeurs.....	3
Audition de Monsieur Olivier BROCHET, Directeur général de l' AEFE accompagné de Madame Raphaëlle DUTERTRE, conseillère aux relations institutionnelles :.....	6
Audition de M. Laurent SISTI et de Mme Marie-Pierre LEPAON, du service d' aide à la scolarité de l'AEFE.....	12
Audition de Mme Anne HENRY-WERNER, Secrétaire de la Fédération FLAM Monde	15
LA FRANCOPHONIE : enjeux et perspectives.....	18
Audition de M. Antoine MICHON, Directeur de Cabinet de Mme Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux.....	19
Audition de M. Yves BIGOT, PDG de TV5 Monde , et de M. Laurent CAGNA, Directeur des Relations institutionnelles et de la Francophonie de TV5 Monde.....	21
Table-ronde sur les librairies françaises à l'étranger , avec Mme Voahirana RAMALANJAONA (Mille Feuilles à Madagascar) et Mme Marie Eve VENTURINO, (Stendhal à Rome).	24
Table-ronde sur la santé mentale des jeunes et des élèves du réseau AEFE avec trois spécialistes : Mme Florence BUTLEN (Agence européenne des médicaments ou AME/EMA), Mme Colette SCHULVER (Lycée international de Londres Winston Churchill) et M. Rodolphe Echard (AEFE).....	26
Huit résolutions proposées par notre Commission à l'Assemblée :	29
RESOLUTION ENS/1/10.2022.....	30
RESOLUTION ENS/2/10.2022.....	31
RESOLUTION ENS/3/10.2022.....	32
RESOLUTION ENS/4/10.2022.....	33
RESOLUTION ENS/5/10.2022.....	35
RESOLUTION ENS/6/10.2022.....	37
RESOLUTION ENS/7/10.2022.....	38
RESOLUTION ENS/8/10.2022.....	40

Introduction - Soutenir l'enseignement français à l'étranger et la Francophonie pour que les Français de l'étranger puissent mieux partager et promouvoir notre langue, notre culture et nos valeurs.

Dans un contexte international marqué par la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine et par ses développements sur les continents africain et asiatique, mais aussi par les crises énergétiques et économiques accentuées par cette guerre, notre réseau éducatif, culturel et audiovisuel apparaît comme un bien précieux pour les Français établis hors de France : il constitue un formidable outil non seulement pour maintenir et renforcer les liens avec notre pays, sa langue, sa culture et ses valeurs mais surtout pour les promouvoir à travers le monde, de concert avec les autres francophones.

Au cours de cette seconde session dans la nouvelle composition de notre commission, nous avons organisé nos travaux en deux groupes d'auditions et deux tables rondes :

1) Trois auditions sur l'enseignement français et en français à l'étranger :

- M. Olivier BROCHET, Directeur général de l'AEFE, nous a présenté la **situation du réseau scolaire** à la rentrée de septembre 2022 : après deux ans de crise sanitaire, la sérénité est revenue à l'exception de quelques zones (Haïti, Ukraine, Russie et Sahel). La croissance du réseau a repris dans toutes les zones géographiques, sauf en Europe en raison du conflit en Ukraine. Son attractivité est renforcée par la valorisation du plurilinguisme et la mise en œuvre du nouveau Baccalauréat Français International (BFI). Le réseau compte maintenant 566 établissements homologués qui accueillent 388 000 élèves (chiffre non définitif).
- M. Laurent SISTI, Sous-directeur chargé de **l'aide à la scolarité** à l'AEFE, a dressé un état des lieux du dispositif des bourses scolaires pour les élèves français du réseau : environ 24 900 élèves boursiers (sur 120 000 élèves français) pour environ 115 millions d'euros (95 MEUR de dotation budgétaire et 20 MEUR de reliquat des exercices antérieurs). L'inflation et l'évolution des parités monétaires constitueront des défis budgétaires pour l'année 2023 pour lesquels la dotation budgétaire, prévue à 105 MEUR, pourrait s'avérer insuffisante avec l'épuisement des reliquats.
- Mme Anne HENRY-WERNER, Secrétaire de la Fédération **FLAM Monde**, nous a présenté les ambitions de cette structuration des associations de parents qui visent à promouvoir des activités en langue française pour des enfants scolarisés dans des écoles non francophones. Ce réseau bénéficie cette année d'un soutien budgétaire historiquement élevé, à un million d'euros, dont 120 000 euros en soutien à la coordination associative et pédagogique par la Fédération FLAM. Un recensement des associations FLAM dans le monde s'avère nécessaire et nous avons décidé d'y participer en lançant une enquête sur ce sujet auprès des Conseillers des Français de l'étranger.

2) Deux auditions sur la Francophonie :

- M. Antoine MICHON, Directeur de cabinet de Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, Secrétaire d'État auprès de la MEAE, chargée du développement, de la Francophonie et des partenariats internationaux nous indique que **certaines statistiques prédisent l'émergence de 800 millions de locuteurs francophones** d'ici 2050, contre 300 millions aujourd'hui. Cette mutation aura des répercussions dans plusieurs domaines essentiels, notamment linguistique, numérique et économique mais aussi sur le plan des valeurs. Face à ces **multiples défis**, il ressort de cette audition que la définition spécifique de ce qu'est la Francophonie mérite d'être davantage clarifiée : ses objectifs prioritaires n'apparaissent pas de manière évidente. Pour les mettre en valeur de manière contradictoire, **nous proposons à l'AFE d'organiser une table-ronde sur ces enjeux** en séance plénière en mars 2023.
- M. Yves BIGOT, Président directeur général de **TV5 Monde**, « *chaîne culturelle francophone mondiale* » a confirmé le rôle dans le paysage audiovisuel de ce média reçu par 400 millions de foyers dans plus de 200 pays avec une audience hebdomadaire estimée à 70 millions de spectateurs. Si cette diffusion de TV5Monde est aujourd'hui satisfaisante, sa faiblesse est d'ordre financier. La dotation française a été réduite de 1,2 m€ en 2018 et s'établit désormais à 76,2m€. Une résolution proposée par notre Commission vise à mettre la France au niveau des meilleures pratiques de nos associés qui s'engagent sur des financements pluriannuels.

3) Deux Tables rondes, sur les librairies françaises et sur la santé mentale des élèves :

- Deux libraires, Mesdames Marie-Eve VENTURINO (Librairie Stendhal à Rome) et Voahirana RAMALANJAONA (Librairie Mille-feuille à Tananarive) nous ont montré que si les librairies françaises sont des vecteurs de la coopération culturelle française dans le monde et des lieux de proximité et d'échanges pour nos compatriotes, leur **pérennité est menacée**. Elles connaissent une crise profonde qui suppose une réadaptation de leur activité mais aussi des formes d'accompagnement et de soutien. Une **évaluation approfondie des actions publiques** de promotion du Livre et de soutien aux libraires est demandée au Ministère de la Culture et au MEAE par la résolution que nous proposons à l'Assemblée.
- Trois **experts de la santé mentale et du bien-être des élèves dans nos écoles françaises** à l'étranger ont été invités afin d'établir un **diagnostic** sur la santé mentale des élèves dans les établissements du réseau et d'amorcer un **recensement des meilleures pratiques**. Leurs interventions nous alertent sur des situations préoccupantes qui nous ont amenés à proposer à l'AFE un projet de résolution sur cette question du bien-être des élèves.

A l'issue de ces travaux, nous présentons à notre Assemblée des Français de l'étranger, réunie en séance plénière **huit propositions de résolutions** adoptées à l'unanimité par notre Commission :

1. Consignes communiquées aux postes pour les Conseils Consulaires des Bourses (CCB) ;
2. Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Aménagements relatifs à l'aide au financement d'un ou une AESH (Accompagnant d'un Élève en Situation de Handicap) ;
3. Augmentation de l'enveloppe des bourses AEFE dans un contexte de crise économique et inflationniste ;
4. Autoriser l'AEFE à emprunter pour financer ses programmes immobiliers (rénovation, aménagement, extension) ;
5. Pérennisation de TV5Monde par des engagements financiers pluriannuels ;
6. Politique de coopération culturelle du Livre français à l'étranger ;
7. "Bien être pour bien apprendre", pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFE ;
8. Bourses scolaires – Actualisation des grilles tarifaires en cours d'année

Enfin, nous avons identifié les **priorités pour les travaux de notre commission en vue de préparer la prochaine session**, prévue fin mars 2023.

- 1) Une **étude sur les bourses scolaires** sera lancée en novembre 2022 avec trois objectifs :
 - ✓ obtenir une vision d'ensemble sur le dispositif d'aide à la scolarité et sur son évolution au cours des 10 dernières années,
 - ✓ recenser et traiter les questions posées par les CFDE qui seront invités à répondre à une enquête, à exprimer leurs difficultés et leurs propositions mais aussi à identifier les meilleures pratiques des postes consulaires en vue de les généraliser,
 - ✓ appréhender les besoins à venir et estimer l'enveloppe nécessaire si on relève les seuils d'exclusion afin d'ouvrir l'accès à davantage de familles à revenus intermédiaires qui pourraient faire le choix de l'enseignement français en bénéficiant d'une aide à la scolarité (quotité partielle).

Cette étude aura vocation, d'une part, à soutenir la formation et l'action des Conseillers des Français de l'étranger dans le cadre du dispositif actuel et, d'autre part, à formuler des propositions pour alimenter la réflexion politique sur l'évolution du dispositif.

- 2) Une **table-ronde sur la Francophonie** sera préparée avec des invités capables de mettre en évidence les grands enjeux de l'espace francophone (linguistique, numérique, économique mais aussi des valeurs) puis de questionner les objectifs et les moyens des politiques mises en œuvre pour relever les défis de la promotion de la langue française et du plurilinguisme.
- 3) Un **recensement des associations FLAM** sera entrepris auprès des CFDE dans le but d'aider la Fédération FLAM Monde à élargir sa base de structuration et à renforcer son impact.
- 4) Un **suivi de la prise en compte de nos résolutions et des réponses apportées** sera assuré afin d'alimenter nos travaux futurs, notamment sur l'audiovisuel, sur la politique du livre et sur la santé mentale des élèves.
- 5) Une analyse de la **place des établissements conventionnés** dans le réseau de l'AEFE sera engagée avec une attention particulière à la **répartition de l'aide publique entre les établissements** et aux perspectives d'amélioration des **conventions** avec les organismes gestionnaires, qui sont principalement des associations de parents d'élèves.

Audition de Monsieur Olivier BROCHET, Directeur général de l'AEFE accompagné de Madame Raphaëlle DUTERTRE, conseillère aux relations institutionnelles :

I. Le retour à la normalité pour un réseau en croissance

1. Une rentrée apaisée :

Après deux années marquées par la crise sanitaire, la rentrée scolaire de septembre 2022 s'est enfin déroulée de façon apaisée, à l'exception de quelques pays qui restent en crise, comme Haïti : Port au Prince est le seul lycée reste en enseignement à distance. Ainsi, la vie des établissements reprend avec le retour en présentiel y compris à Kiev et Moscou et des préoccupations fortes au Mali et au Burkina.

Plusieurs situations restent délicates :

- **Kiev** : après une mise en conformité aux règles de sécurité ukrainiennes et l'arrivée d'une nouvelle proviseure, nous n'avons plus que 60 ou 70 élèves mais nous maintenons la structure avec une subvention de 500 000€. Le dispositif est certainement surdimensionné, mais le choix est assumé de maintenir le lycée.
- **Moscou** : retour des enseignants, réouverture en présentiel (40% d'élèves en moins et changement sociologique vers une majorité d'élèves binationaux et russes).
- **Burkina** (1500 élèves) : basculement récent en enseignement à distance des deux établissements à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La cellule de crise du Quai d'Orsay suit de près la situation.
- Le **Mali** préoccupe mais la rentrée s'est opérée sans problème.

2. Une croissance générale dans toutes les zones du réseau à l'exception de l'Europe (crise ukrainienne) :

“Malgré la crise sanitaire, la croissance s'est poursuivie et l'attractivité du réseau reste bonne”. L'AEFE inscrit son action dans le cadre du plan « CAP 2030 » qui vise à doubler les effectifs de 2018 (350 000) à 2030 (700 000). Pour atteindre l'objectif fixé, un taux de croissance de 6% l'an aurait été nécessaire.

Si le réseau continue à croître (566 établissements et 388 000 élèves, soit 2,7% de croissance), son rythme de cette croissance est très insuffisant pour atteindre l'objectif et il faudrait maintenant passer à 8% de croissance pour compenser le retard pris depuis 2019.

Avec la reprise des missions d'homologation, relancées après la pause forcée de la pandémie. Les effectifs remontent plus ou moins à ceux d'avant la COVID et cette croissance concerne tous les types d'établissements : EGD, conventionnés et partenaires. A l'exception de l'Europe (effet Moscou et Kiev), cette croissance est générale dans le monde en particulier sur des terres anglophones, preuve de l'attractivité du réseau.

(1) Maghreb : + 3 à 5% ;

(2) Afrique subsaharienne : + 2,9%, autant dans les pays anglophones que francophones ;

(3) Proche et Moyen-Orient : + 2,1%, Émirats Arabes Unis et Égypte compensent la situation au Liban

(4) Asie : forte croissance, permettant le quasi-rattrapage des effectifs avant COVID : + 4,9%

(5) Océan Indien : + 3,8%

(6) Amériques : + 3,2% (chiffres de 2019 dépassés), en Amérique du Nord comme en Amérique du Sud (même si la crise est très sévère en Amérique du Sud).

(7) Europe : légère décroissance avec la perte des effectifs, surtout en Ukraine et en Russie

(8) Liban : La baisse semble maîtrisée mais la situation toujours préoccupante, plus de 30M d'€ de soutien au réseau libanais. La crise économique reste forte.

Pour autant, par rapport à 2020, où l'on avait constaté une perte de 8000 élèves, 1000 élèves français sont de retour. Il manque cependant 7000 élèves français à l'appel au regard de 2019.

M. Brochet rappelle le rôle du service d'appui au développement du réseau (SADR) de l'AEFE dans ce plan de développement, qui a pour mission d'aller au contact des porteurs de projets de création d'établissements et de signer des conventions pour les accompagner vers la création et l'homologation. 70 projets sont identifiés en ce moment qui devraient se concrétiser dans les 3 ou 4 années à venir.

Par ailleurs, avec 587 établissements (204 000 élèves), labellisés FrancÉducation l'objectif présidentiel de 500 a d'ores et déjà été atteint, résultat d'un travail assuré par les postes diplomatiques. Ils sont de nature différente puisque l'on ne parle que d'enseignement en langue française sur la base des programmes locaux (nationaux) et non du programme français.

Le **Réseau FLAM** (Français Langue maternelle) quant à lui apparaît en recul en 2022 (notamment en raison d'un passage à une activité à but lucratif qui les exclut de ce dispositif), d'où le travail de recensement des associations lancé avec les services culturels en vue d'obtenir une photographie de leur activité réelle.

3. Une crise statutaire surmontée

La crise du **statut des personnels résidents** a pu être réglée, suite à la décision de justice de la Cour d'appel de Nantes. Le décret du 16 juin 2022 permet une sortie de crise et a mis en place un seul statut de détaché avec des fonctions différentes : personnel d'encadrement, personnel formateur, personnel d'enseignement. Étant donnée l'arrivée en juin de ce décret, l'organisation de la rentrée a été parfois compliquée, avec 300 postes non couverts, mais des solutions locales ont été trouvées (professeurs locaux recrutés provisoirement).

II. Quelles perspectives pour 2023 ?

1. Une attractivité renouvelée

L'idée centrale demeure de renforcer l'attractivité et le développement du réseau, sur la base du contrat d'objectif et de moyens 2021-2023 signé le 16 juin 2022 avec le MEAE.

L'atteinte de l'objectif de doublement des effectifs de 2018 à l'horizon 2030 suppose non seulement la croissance des établissements actuellement homologués (tous statuts confondus, EGD, conventionnés ou partenaires) mais aussi l'homologation de nouveaux établissements. Pour maintenir la qualité du réseau, l'enjeu prioritaire est le recrutement et la formation d'environ 20 000 enseignants de droit local, seulement 1000 détachés directs par le MENJ étant prévus d'ici 2030. Ces personnels seront principalement recrutés localement et devront être formés. La création des Instituts régionaux de formation (IRF) est donc un élément clé de la stratégie.

Plusieurs axes forts constituent les priorités de l'agence :

- le renforcement de la **valorisation du plurilinguisme** avec la mise en œuvre du nouveau bac français international (BFI), nouveau atout majeur d'attractivité du réseau ;
- la mise en place du **nouveau dispositif de formation** continue avec la création des Instituts Régionaux de Formation (IRF) au 1er janvier 2023 ;
- le **nouveau logiciel SCOLA** pour la gestion des bourses scolaires, prévu en janvier 2024.

2. Des difficultés juridiques pour les emprunts immobiliers des EGD

Le directeur général alerte pour autant sur un point de blocage et plusieurs sujets d'inquiétudes.

La préoccupation majeure concerne les capacités d'emprunt des établissements EGD dans le cadre des projets immobiliers. Les conventionnés et partenaires peuvent désormais emprunter avec une garantie du Trésor public obtenue via la COGAREF (COmmission de GARantie de l'Etat Français) mais le financement des projets immobiliers des EGD reste très difficile, sans possibilité de recours à l'emprunt bancaire et alors que les avances de France Trésor sont très contraignantes.

Après un échange complémentaire sur ce sujet avec les services immobiliers et financiers de l'Agence notre Commission a proposé à l'Assemblée des Français de l'étranger d'adopter une résolution visant à rétablir l'autorisation d'emprunt pour l'AEFE, tout en veillant à ce que les engagements pris soient bien étudiés, établissement par établissement, avec la participation des parents qui devront, en dernier ressort, par l'augmentation des frais de scolarité, fournir les ressources pour rembourser les emprunts.

3. Une grande incertitude économique qui induit une forte complexité budgétaire

Le contexte économique est de plus en plus complexe : inflation forte partout dans le monde et parfois très forte, baisse de l'euro par rapport au dollar des États-Unis et à d'autres devises, ...

Les conséquences sont préoccupantes, cette situation entraîne des difficultés pour préparer le budget initial 2023 de l'Agence comme celui des établissements (explosion des budgets de chauffage dans certains pays froids). A cela s'ajoutent l'ajustement des salaires et l'inquiétude des parents par rapport à l'augmentation des frais de scolarité.

Par ailleurs l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires détachés, de 3,5%, génère une charge supplémentaire de 16 MEUR en 2023 (7,74 MEUR en 2022) et le coût du nouveau statut de détachement est estimé à 15,5 M euros en 2023 et un pic de 30 M en 2025.

L'impact sur les bourses scolaires, concernant 21% des élèves français, nécessite une analyse particulière. Mécaniquement, avec l'augmentation des frais de scolarité et en raison de l'affaiblissement de l'euro, le total des besoins de financement des bourses scolaires va être beaucoup plus élevé.

Le directeur général conclut sur l'importance du rôle des élus dans l'accompagnement du réseau scolaire et de son développement.

Annexe : Réponses écrites obtenues de l'AEFE aux questions posées par la commission de l'enseignement

1. Quelle suite sera donnée à l'annonce des « États-généraux de l'Enseignement français à l'étranger » ?

R : Le calendrier et le format appartiennent au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)

2. Qui assurera le financement du nouveau statut de détaché ? l'État à travers la dotation à l'AEFE ou les parents d'élèves à travers les frais de scolarité payés aux établissements ?

R : C'est l'AEFE qui finance le nouveau statut de détaché, avec une prise en charge budgétaire de l'État en cours de définition (montant indicatif 7 M sur un coût estimé à 22 M pour 2023).

3. Impact de la suspension de la décision de mettre fin à la consultation des Commissions consultatives paritaires locales et centrales (CCPL ET CCPC) dans le recrutement des nouveaux détachés ?

R : Suite à un référé, la consultation a été rétablie.

4. Bilan du nouveau dispositif de garantie des emprunts immobiliers pour les conventionnés et les partenaires et rôle futur de l'ANEFE :

R : Bilan du démarrage du nouveau dispositif : 4 dossiers ont été acceptés

Rôle futur de l'ANEFE : voir avec son président, le Sénateur Olivier Cadic.

5. Label FrancÉducation : politique générale, priorités géographiques

R : Croissance enregistrée :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'établissements labellisés	285	393	456	523	587
Pays	53	58	60	62	62
Effectifs	110 000	140 000	160 000	184 500	204 000

Répartition géographique :

Europe = 312 dont 244 dans l'UE

Afrique du Nord et Moyen Orient = 137

Amériques = 97

Asie = 33

Afrique et océan Indien = 8

Pour la campagne 2022, on compte 82 nouveaux établissements dont 59 publics et 23 privés accueillant 19 507 élèves. Voici la répartition par grandes zones :

- **Europe** : 33 établissements dans 10 pays (Albanie, Allemagne, Arménie, Bulgarie, Espagne, Italie, Moldavie, Roumanie, Russie, Suède) soit 40%
- **Maghreb et Proche Orient** : 29 établissements dans 4 pays (Algérie, Égypte, Liban, Tunisie) soit 35,5%
- **Les Amériques** : 18 établissements dans 6 pays (Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, États-Unis et Mexique) soit 22%
- **Asie-Océanie** : 2 établissements dans 2 pays (Australie, Chine) soit 2,5%

6. Quid de l'homologation des écoles où les visites n'ont pas été possibles ? Combien de dossiers seront présentés à la seconde Commission interministérielle d'homologation (CIH 2) ?

R : Le recours à l'audit à distance n'a pas vocation à devenir la règle. Cette disposition a été instaurée par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports (MENJS) pour répondre exceptionnellement à la crise sanitaire qui a entraîné des difficultés persistantes de déplacement. Voici les dispositions dérogatoires arbitrées alors par le MENJS :

1/ Ont été maintenues pour des audits in situ les 1ères demandes d'homologation, les demandes d'extension concernant des classes à examens (cycle terminal) et les suivis des établissements placés en année probatoire

2/ Les demandes d'extension et de renouvellement qui relevaient dans un premier temps d'un audit in situ ont pu faire l'objet d'audits à distance dans de très nombreux cas :

(à l'exception des établissements dont l'audit avait déjà eu lieu à distance, dont le dossier avait reçu précédemment un avis défavorable ou n'avait pas été transmis au MENJS, et des établissements placés au suivi) :

- Demande d'extension restant dans le même degré : audit à distance possible (dans la limite des restrictions énoncées ci-dessus) ;

- Demande d'extension impliquant un changement de degré (1^{er} degré vers le collège, ou collège –sauf classe de 6^{ème} seule- vers le 1^{er} degré) : possibilité d'un audit à distance (dans la limite des restrictions énoncées ci-dessus) ;

- Demande d'extension pour le Lycée (sauf demande pour classe de seconde seule) : possibilité d'avoir un recours à distance si un IA-IPR s'était rendu en moins d'un an dans l'établissement pour une mission d'homologation ou de suivi, et que cette mission ait recueilli un avis favorable.

La CIH2 aura lieu le 20 octobre : 6 dossiers de demande d'homologation (1 première demande ; 5 demandes d'extension) et 6 dossiers de suivi/renouvellement (dont 1 année probatoire).

Deux dossiers de 1ères demandes déposées par des établissements de Hong Kong ne pourront être examinés, l'audit n'ayant pu être mené en raison des impossibilités de déplacement des Inspecteurs. Mais ils seront inspectés prioritairement lorsque cela sera possible.

7. Conseil consulaire des bourses scolaires : question de l'organisation en mode hybride/question de la confidentialité (article 12 du décret d'application relatif aux conseils consulaires) : position de l'AEFE ?

R : On ne peut empêcher le mode hybride d'autant que l'épidémie de Covid peut à tout moment redémarrer même s'il doit relever de l'exception, les conseils consulaires en présentiel étant à préconiser.

Le président du conseil consulaire doit rappeler au début du CCB qu'une confidentialité absolue est requise sur les débats et qu'in fine c'est le directeur de l'AEFE qui attribue les bourses. De ce fait, toute information donnée à tort aux familles après la tenue des conseils émettant un avis consultatif engagerait la responsabilité et la crédibilité de la personne qui le ferait. De plus le manquement à ce principe peut entraîner l'exclusion du CCB.

« Ce principe de confidentialité doit être rappelé par le président du conseil consulaire au début et à la fin de chaque session. Le président tout comme l'ambassadeur ou le chef de poste consulaire peuvent demander à l'Agence d'exclure de l'instance tout membre qui n'aura pas respecté cette règle essentielle au bon fonctionnement du système. » (Extrait des instructions sur les bourses scolaires, point 5.3.4.3)

8. AESH : des difficultés techniques de mise en place pour l'extension aux familles françaises non boursières (déconnexion avec le système habituel utilisé pour les élèves boursiers des élèves boursiers) mais des résultats tangibles :

R : Mise en place récente : depuis le 1er septembre 2021.

Au 30 septembre 2022 : 242 AESH pour 1,14 M euros

Contre 115 AESH pour 478 000 euros l'année dernière

Suivi et amélioration dans le cadre des travaux de l'OBEP et meilleure information des familles

9. Question sur la labellisation des établissements dans le domaine des établissements durables (label EFE3D en trois parties et trois niveaux) : Dans la mise en place de ce label qui est construit en totale cohérence avec le projet d'école ou projet d'établissement, quelle est la méthodologie utilisée ? comment sont accompagnés les établissements ? comment sont valorisés les partenariats avec des structures sur place et surtout comment est élaboré la carte de la double matérialité ? Un document d'information sur ce label EFE3D est-il disponible et communicable ?

R : En septembre 2020, l'AEFE s'est engagée à prendre en charge cette labellisation E3D en créant le label EFE3D (Etablissement Français à l'Etranger en Démarche de Développement Durable) prenant appui sur la circulaire du 24 septembre 2020 qui renforce l'éducation au développement durable dans les établissements. Il existe trois niveaux de labellisation : niveau 1 – engagement, niveau 2 – approfondissement et niveau 3 – expertise. Les objectifs étant de valoriser la démarche d'EDD mise en œuvre par les établissements, les projets DD menés à l'échelle d'un établissement ou d'une zone et de développer des partenariats, notamment avec les acteurs locaux.

Pendant l'année 2020-2021, une expérimentation a été menée dans 5 zones de mutualisation sur les 16 que comporte le réseau. Elle a permis de labelliser 15 établissements.

La campagne 2021-2022 a été généralisée à l'ensemble des zones géographiques. 126 établissements ont déposé un dossier de labellisation, soit près d'un quart des établissements du réseau, ce qui démontre le fort engagement au niveau du réseau. Lors de cette campagne, sur 126 dossiers déposés, 109 ont obtenu un label EFE3D soit 59 établissements de niveau 1, 36 de niveau 2 et 14 de niveau 3.

Aujourd'hui, 124 établissements homologués sont labellisés EFE3D. Des compléments seront communiqués ultérieurement à la Commission.

Audition de M. Laurent SISTI et de Mme Marie-Pierre LEPAON, du service d'aide à la scolarité de l'AEFE

L'audition a couvert :

1- Un état des lieux sur les bourses scolaires :

- En préambule, M. Sisti présente le bilan de l'année scolaire 2021/22, pour les établissements de l'hémisphère nord (« Rythme nord », majorité des établissements) et ceux du l'hémisphère sud (« Rythme sud », année scolaire décalée).

Rythme nord (i.e. établissements de l'hémisphère nord)

- Demandes instruites : 16 770 familles et 27 273 élèves contre 17 112 familles et 27 907 élèves l'année précédente (- 2,27 %).
- 353 demandes de recours gracieux pour 604 boursiers et 365 demandes hors CCB pour 616 boursiers. Soit un total de 718 demandes pour 1 220 boursiers.
- 23 200 boursiers contre 23 187 l'année précédente (+ 0,06 %).
- Montant des bourses accordées : 106 283 007€ (avant bilan de fin d'année) contre 97 832 707€ l'année précédente (+ 8,64%).
- Coût moyen par boursier : 4 581€ contre 4 219 € l'année précédente (+ 8,58 %).
- Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 6 099 € contre 6 070 € l'année précédente (+ 0,48 %).

Rythme sud (i.e. établissements de l'hémisphère sud)

- Demandes instruites : 1 161 familles et 1 804 élèves contre 1 203 familles et 1 865 enfants l'année précédente (- 3,27 %).
- 1 664 boursiers contre 1 689 l'année précédente (- 1,48 %).
- Montant des bourses accordées : 8 520 841€ contre 9 482 449 € l'année précédente (- 10,14%).
- Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 697 € contre 5 175 € l'année précédente (- 9,24 %).
- Coût moyen par boursier : 5 507 € contre 5 605 € l'année précédente (- 1,75%).

On retiendra :

- Une hausse de l'enveloppe accordée : 115 M€ d'aide accordée vs 106 M€ en N-1 (+ 8,14 %)
- Une baisse du nombre de demandeurs : c. 29.100 demandeurs vs c. 29.800 en N-1 (chiffre en baisse) ; pas d'explication à ce jour
- Un nombre de boursiers stable : c. 24.900 ; à noter qu'env. 20% des élèves de nationalité française sont boursiers.

Il découle des chiffres antérieurs :

- Un taux d'approbation des dossiers d'env. 85%
- Une augmentation des quotités accordées qui peut être la conséquence de l'augmentation des droits d'écolage (changement de l'assiette) et/ou de la hausse des quotités accordées en % (dégradation de la situation des familles)

- La commission aborde ensuite l'année en cours 2022/23. L'enveloppe globale est fixée à 104 M€, en baisse par rapport à N-1. Certains membres relèvent le problème posé par les changements de tarifs par les établissements depuis le CCB1. M. Sisti est interpellé sur la hausse des tarifs en cours de campagne et confirme que ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leurs grilles tarifaires pour l'année scolaire 2022-2023 après le délai de rigueur et que, par conséquent, les quotités boursières accordées aux familles seront calculées sur la base des anciennes grilles tarifaires. En l'état actuel des choses, les familles boursières devront donc assumer intégralement ces augmentations. La commission considère que ce n'est pas acceptable.

Nous proposons que l'AEFE et son service d'aide à la scolarité enjoignent les établissements dans cette situation d'assumer le surcoût supposé pour les familles boursières. C'est le sens de la RESOLUTION ENS/8/10.2022 dont l'objet est : Bourses scolaires – Actualisation des grilles tarifaires en cours d'année

2- L'aide à la scolarité à destination des élèves en situation de handicap : point sur les chiffres et les modalités de remboursement des familles

- Ces enfants peuvent bénéficier d'une aide humaine sur les temps scolaires, à hauteur de 30h par semaine, 36 semaines par an. Pour ce faire, les familles doivent faire valider l'existence du handicap auprès de la MDPH en France (« Maison Départementale pour les Personnes Handicapées »). Une fois le handicap validé, la MDPH émet une attestation, valable 3 ans, qui ouvre le droit à l'aide ; l'AEFE peut dès lors procéder au remboursement des frais de l'AESH (« Accompagnant d'élèves en situation de handicap ») engagés par les familles. En principe, l'AEFE respecte les taux horaires présentés par les familles sauf coûts anormalement élevés.

Dans les faits, cette procédure de validation est longue et les familles n'attendent pas l'attestation pour recruter l'AESH. Elles assument sa rémunération, parfois des mois durant. Ces aides sont ouvertes aux familles boursières et non boursières.

- L'aide AESH en chiffres : enveloppe distincte de 1,3 M€ en 2022, 242 dossiers AESH ont été traités par l'Agence pour un montant de 1,1 M€ (soit env. 4.700€ par enfant) contre 115 dossiers l'an dernier pour un montant de 478 m€.

M.Sisti indique qu'une « fiche procédure » va être diffusée prochainement à destination des postes, des familles et des établissements. Lors de cette audition, nous avons demandé que l'AEFE fournisse cette fiche aux élus. Cette demande a été reçue favorablement.

Afin de faciliter la synergie entre les différents acteurs et pour éviter une période de flou dans le versement des AESH aux familles, notre commission propose la résolution suivante intitulée RESOLUTION ENS/2/10.2022 dont l'objet est : Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Aménagements relatifs à l'aide au financement d'un ou une AESH (Accompagnant ou Accompagnante d'un Élève en Situation de Handicap)

3- La refonte en cours de SCOLA, logiciel de calcul des bourses

Les services des affaires sociales utilisent un logiciel de bourses ancien, aux fonctionnalités limitées (ex : pas de dépôt de dossier en ligne possible, pas de plipostage / de lien entre SCOLA et Outlook).

L'AEFE a engagé une refonte du logiciel début septembre avec le prestataire Open. Une phase de test est prévue par des postes volontaires comme Bruxelles et Londres. Le nouveau logiciel devrait être déployé en janvier 2024 pour le rythme sud et septembre 2024 pour le rythme nord.

Un suivi sera réalisé lors de notre prochaine session AFE, en mars 2023.

4- L'étude sur les bourses scolaires, en phase de lancement à l'initiative de notre Commission, et la revue de son périmètre : le travail sera engagé dès la semaine prochaine entre la Commission, le SG de l'AFE et l'AEFE.

L'objectif est :

1. D'obtenir une vision d'ensemble sur l'évolution du dispositif sur les 10 dernières années,
2. De résoudre certaines questions techniques posées par les CFDE et d'identifier les meilleures pratiques des postes consulaires en vue de les généraliser,
3. D'appréhender les besoins à venir et d'estimer l'enveloppe nécessaire si on relève les seuils d'exclusion afin d'ouvrir l'accès à davantage de familles, notamment pour celles à revenus intermédiaires qui pourraient faire le choix de l'enseignement français en recevant une aide à la scolarité (quotité partielle).

La commission a passé en revue les termes de référence de l'étude afin d'isoler les points qui peuvent être traités directement par échange écrit avec l'AEFE (sans recours à la junior entreprise).

Dans le cadre de cette étude, notre commission prévoit de préparer un questionnaire à destination de tous les CFDE dans le monde afin de recenser leurs préoccupations, d'identifier les meilleures pratiques et d'alimenter notre réflexion.

5- Points divers

- Certains établissements ont des données sur les taux de déscolarisation des élèves pour raison économique, d'autres pas. La commission demande à M. Sisti d'émettre des instructions pour obtenir des données homogènes et exploitables.
- M. Sisti confirme que les réunions de CCB en mode hybride sont possibles, dans le respect de la confidentialité des dossiers. Il confirme que les membres de Conseil consulaire peuvent recevoir une liste des demandeurs de bourses avec les numéros de dossiers pour faciliter le suivi du CCB, en présentiel comme à distance.
- Les membres de la commission soulignent que les taux de rejet/ajournement sont anormalement élevés sur certaines circonscriptions. Ceux-ci sont en partie liés à des dossiers incomplets. On constate, en effet, que si certains postes recontactent les familles afin qu'elles complètent leurs dossiers, d'autres ne le font pas ou ne le font qu'en partie. La commission insiste sur le fait que la différence de pratique entre postes n'est pas tolérable. Dans un souci d'égalité de traitement des dossiers, elle demande que des instructions soient envoyées aux postes afin que ceux-ci recontactent par courriel et téléphone les familles concernées.
- La commission requiert que des instructions soient communiquées aux postes dans ce sens à travers la RESOLUTION ENS/1/10.2022 dont l'objet est le suivant : Consignes communiquées aux postes pour les Conseils Consulaires des Bourses (CCB) - Rappels et précisions.
- M. Sisti précise que les établissements doivent se montrer bienveillants envers les familles qui sont dans l'attente d'une décision des CCB2 et leur offrir des facilités de paiements.
- D'autres questions techniques sont abordées (ex : traitement des gardes partagées qui suscitent de longs débats et pour lesquelles une solution satisfaisante n'a pas encore été trouvée).
- L'étude sur les bourses, en phase de lancement, permettra de revenir sur ces points.

Audition de Mme Anne HENRY-WERNER, Secrétaire de la Fédération **FLAM** Monde

FLAM est l'acronyme de Français **L**Angue **M**aternelle

Les premiers groupes de parents sont nés il y a 40 ans à Francfort-sur-le-Main, de l'idée de la nécessité, du besoin, pour des parents francophones de s'associer autour de groupes de jeux en langue française pour leurs enfants, avec l'ambition de maintenir ou de donner un espace où pratiquer la langue française à l'extérieur de la famille.

Des groupes se sont d'abord développés en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni) puis en Amérique et en Asie. Ces associations de parents n'avaient à l'époque aucune reconnaissance officielle et étaient totalement indépendantes les unes des autres.

C'est la sénatrice des Français de l'étranger, Mme Monique Cerisier-Ben Guiga, qui a souhaité en 2001, voir intégrer les associations dans un dispositif de soutien aux Français de l'étranger : c'est la naissance du « dispositif FLAM ». Une aide financière a été mise en place sous la forme de subventions dégressives pour une durée de 5 ans.

- ✓ En 2001, le ministère des affaires étrangères a mandaté une commission à l'AEFE pour définir des critères de développement des associations FLAM.
- ✓ En 2012, la directrice de l'AEFE, Madame Anne-Marie Descôtes, a présidé au Sénat un colloque sur les besoins des associations FLAM. S'en suivirent la création du site internet, d'un deuxième dispositif de subvention de projets concrets ainsi qu'un soutien au regroupement régional sous forme de fédérations (« petites écoles FLAM » au Royaume-Uni par exemple).
- ✓ Après 2018, FLAM connaît un véritable recul avec un budget qui passe de 600 000 € à 200 000 €, l'engagement s'essouffle et on ne constate pas de nouvelles créations d'associations, des subventions diminuent et le site internet n'est plus régulièrement mis à jour.
- ✓ En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid s'avère catastrophique pour de telles structures associatives. Les responsables FLAM se regroupent, par des échanges en ligne afin de faire un inventaire de l'univers FLAM et de déterminer ensemble les besoins de ces associations hétérogènes dont le dénominateur commun est de « *fournir un enseignement français à des Francophones* ». Ces Francophones sont notamment des Français dont les enfants ne sont pas scolarisés dans le réseau d'établissements français soit pour raisons financières, géographiques soit simplement par choix personnel. La diversité des besoins constatée est égale au nombre de structures. Des dialogues en distanciel permettent la mutualisation de ressources pédagogiques et le partage d'expériences. FLAM a besoin de plus de reconnaissance et de soutien des autorités et de l'AEFE. Les lettres d'accréditation de l'AEFE permettent à FLAM d'acquérir des outils numériques tels que Google Éducation.
- ✓ En 2021, l'aide COVID de 150 000 €, soutenue par le sénateur des Français de l'étranger Olivier Cadic, n'a malheureusement pas pu être votée, par manque de ligne budgétaire correspondante.
- ✓ En 2022, la loi « Cazebonne » prévoit un siège au Conseil d'administration de l'AEFE pour la représentation des FLAM : la fédération officielle FLAM Monde est créée tout comme son logo, ce qui permet une meilleure visibilité du dispositif lors d'actions, d'échanges entre associations et sur les réseaux sociaux. Un soutien budgétaire historiquement élevé est obtenu :

« *Le budget pour aider les associations FLAM en 2022 s'élève à 1 M€, comme l'a rappelé le ministre délégué en charge du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger le 28 juillet dernier. Cette enveloppe se décompose de la manière suivante :*

- *La campagne de soutien FLAM 2022, dotée de 600 K€, a été réalisée dans le courant du premier semestre. Elle a permis de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de subvention éligibles des associations, le plus souvent à hauteur du montant demandé. Lors de cette campagne, une aide au démarrage de 121 K€ a été attribuée à la Fédération FLAM Monde, qui va lui permettre de soutenir son projet de structuration en réseau auprès des associations FLAM intéressées*

- 100 K€ sont destinés à accompagner les associations FLAM et sont répartis de la façon suivante :

1/ Ressources pédagogiques pour mise à disposition des associations (pour un montant de 48 000€).

Une grande partie de ces ressources feront l'objet d'une mise en concurrence (40 000€) pour trois lots :

Ressources pédagogiques numériques pour une utilisation en groupe-classe,

Ressources pédagogiques numériques pour une utilisation autonome,

Bibliothèque numérique pour enfants avec livres audio.

Les ressources pédagogiques seront accompagnées de sessions de présentation/formation.

L'autre partie de l'enveloppe (8 000€) est consacrée à l'achat d'accès à des ressources du Réseau Canopé (accès aux Fondamentaux pour toutes les associations).

2/ Formation à distance des intervenants des associations (pour un montant de 40 000€).

Une partie de l'enveloppe sera consacrée au développement de deux nouveaux modules de formation à distance pour répondre aux besoins de ce réseau en constante évolution.

L'autre partie de l'enveloppe sera consacrée à la mise à jour, à la gestion des modules existants (plateforme FEI+) et à la mise en place d'un accompagnement sous forme de tutorat et de webinaires.

3/ Valorisation et communication dans le cadre du déploiement de la marque FLAM (pour un montant de 12 000€).

- Une deuxième campagne de subvention exceptionnelle 2022 dotée d'un budget de 300K€ est en préparation et sera lancée très prochainement.

Les critères d'attribution des subventions FLAM sont publiés sur le site www.associations-flam.fr.

Trois types de subvention sont octroyés dans le cadre de ces campagnes : pour l'aide au démarrage des associations, pour des projets et pour l'organisation de rencontres régionales. Pour ces subventions, les associations doivent remplir les critères suivants :

- Le projet doit être porté par une association dûment constituée (de droit local ou de droit français « loi 1901 »), à but non lucratif ;
- La pratique de la langue française doit apparaître comme but principal et spécifique dans les statuts de l'association ;
- L'association se consacre à l'organisation d'activités autour de la langue et des cultures françaises et francophones ;
- L'effectif des associations, qui déposent une demande, doit comprendre un minimum de 50% d'enfants français (pour les fédérations, ce critère s'applique aux associations qu'elles regroupent et non pas aux fédérations elles-mêmes).

Deux personnes ont été admises comme observateurs de la commission d'affectation des subventions de projets et pourront assister aux délibérations, cela pour permettre plus de transparence.

Les associations FLAM étaient éligibles au dispositif STAFE en 2022. Ainsi, sur les 21 projets FLAM validés par les conseils consulaires pour la campagne 2022, 15 projets se sont vus octroyer une subvention par la commission consultative. Les 6 projets rejetés ne remplissaient pas les critères d'éligibilité du STAFE.

Pour la campagne STAFE 2023, les associations FLAM pourront continuer à déposer un dossier de demande de subvention. Elles seront informées, d'une part, de l'existence du dispositif géré par l'AEFE, d'autre part, qu'un même projet ne peut pas être financé par le STAFE et par l'AEFE. » (Extraits des réponses de l'administration concernant les questions orales à propos du soutien aux associations FLAM posées par Mmes Lecomte et Belbachir-Belcaid et par M.Piton lors de la 37ème session de l'AFE).

Le potentiel de développement du réseau FLAM est énorme.

Plusieurs objectifs sont à l'ordre du jour :

- Le côté dégressif du système de subventionnement au démarrage est à supprimer.
- Une association déjà reconnue devrait pouvoir ouvrir une antenne et bénéficier de la subvention au démarrage. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.
- La création d'une subvention de fonctionnement (administratif par ex) et non pas uniquement de projet pour une aide sporadique.
- Une meilleure visibilité des associations sur le terrain via les élus, les Consulats (infolettre, site internet)
- La possibilité éventuelle d'assister à des conseils consulaires éducation
- La possibilité d'assister au conseil de sécurité

Aucun inventaire n'existe du réseau car après les cinq années de subventions dégressives, l'AEFE perd le contact avec les associations FLAM qui ne sont plus aidées.

Échanges avec les membres de la Commission :

STAFE : Une certaine hésitation à monter un dossier existe. C'est chronophage et parfois déconseillé par certains postes. Les associations correspondant aux critères sont fortement incitées à en faire la demande, avec le soutien et l'aide des élus si nécessaire.

AEFE : L'inscription des associations se fait via le logiciel Cascade.

Service civique : Le lancement de missions accompagnées se fait en Espagne et en Suède et sera proposé dans d'autres pays en fonction de l'évolution.

Certains pensent, à tort, que FLAM pourrait faire concurrence au réseau scolaire :

Si une certaine tension existe parfois, elle n'est pas justifiée. FLAM est une forme d'enseignement sans certification, ni programme spécifique, dont l'objectif est de répondre à des besoins locaux et à des conditions particulières (aide à l'intégration, à l'entrée à l'école primaire du réseau français, ou même dans des universités francophones, préparation à l'entrée au collège dans un établissement du réseau, ...)

Utilisation de salles de classe d'établissements du réseau (gratuitement ou à tarif préférentiel)

Cela dépend du proviseur. Certaines petites écoles créent des FLAM au sein de leur structure, avec cours du CNED, de l'aide aux devoirs et préparation à l'intégration des écoles plus tard. Les passerelles sont d'ailleurs à valoriser.

Public & coût

FLAM souhaite mieux se faire connaître pour capter un public non français.

La majorité des élèves sont binationaux ou de nationalité française.

Le dispositif de subventions est fléché pour les enfants de nationalité française.

Les coûts diffèrent beaucoup, mais restent faibles, l'idée étant que ce soit accessible à tout le monde.

L'acronyme FLAM n'étant pas protégée (par l'AEFE), de plus en plus d'entreprises commerciales se disant FLAM apparaissent sur le marché. C'est un problème à surveiller.

LA FRANCOPHONIE : enjeux et perspectives

Selon l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Francophonie « ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français ». Il y aurait 300 millions de locuteurs de notre langue, répartis sur les cinq continents. 6^{ème} langue la plus utilisée du monde, c'est aussi la 2^{ème} langue la plus apprise après l'Anglais.

Le gouvernement français souligne que la Francophonie représente une « opportunité majeure », car l'ensemble des pays francophones représente 16% du PIB mondial et croît au rythme de 7% par an. Il pourrait y avoir près de 800 millions de francophones d'ici 2050, la plupart en Afrique.

Pour nous, Français de l'étranger, la Francophonie revêt de multiples facettes : langue de communication quotidienne ou occasionnelle, langue de travail ou d'enseignement, mobilité pour nos étudiants, projets scientifiques pour nos chercheurs, opportunités pour nos entrepreneurs et nos entreprises, échanges culturels et artistiques, pour en nommer quelques-unes.

En tant qu'élus de l'Assemblée des Français de l'Étranger, nous sommes les témoins, parfois les vigies aux avant-postes de la Francophonie « de terrain ». Notre réseau unique nous permet de faire remonter les bonnes pratiques, mais aussi, parfois, de venir en aide à des locuteurs francophones d'autres nationalités qui viennent nous solliciter. Nous avons aussi beaucoup à apprendre des autres communautés Francophones de l'Étranger, de représentants élus, associatifs ou désignés, que nous côtoyons dans nos pays, et dont les systèmes de représentation varient.

A ce titre, notre Commission peut jouer un rôle clef pour partager les expériences, croiser les regards avec les autres acteurs de la Francophonie et émettre des recommandations pertinentes, tant en termes de priorités, de bonnes pratiques que de moyens budgétaires. Avec un objectif : mettre en valeur notre joyau commun qu'est la langue française.

A travers plusieurs rencontres et auditions, notre démarche a débuté par un état des lieux articulé autour de quatre questions : quels sont les enjeux de la Francophonie ? Quels sont les indicateurs les plus pertinents pour en mesurer le progrès ou le repli ? Quelles sont les priorités de la France et d'autres pays francophones pour la faire prospérer ? Quels sont les moyens mis en œuvre ?

Sur la base de ce défrichage, nous pourrions ensuite explorer quatre sujets spécifiques :

- Monde de l'entreprise et coopération économique : quels objectifs et quels moyens pour faire du français une langue des affaires et créer de nouvelles opportunités d'emploi ?
- Art, culture et médias : comment favoriser l'accès à une offre culturelle et médiatique francophone ? Comment articuler l'action de la France et celle des autres acteurs de la Francophonie ? Quelle est la place des acteurs associatifs et sur quels soutiens peuvent-ils compter ?
- Enseignement : comment créer ou favoriser les passerelles entre le système français et les autres systèmes francophones ? Quels enjeux pour nos étudiants ?
- Paix et démocratie : que pouvons-nous apprendre des autres ressortissants des pays francophones établis hors de leurs frontières à propos de leur représentation démocratique auprès de leur réseau diplomatique ou consulaire, de leur organisation associative ou de la participation aux élections publiques de leur pays (par exemple, système belge, suisse...) ? Quels liens serait-il pertinent de créer entre nos élus et les représentants des autres pays francophones à l'étranger ?

Ce programme de travail a débuté en octobre 2022 par l'audition de M. Antoine MICHON, Directeur de cabinet de la Secrétaire d'État en charge de la Francophonie, Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU suivie par l'audition de M. Yves BIGOT, Directeur général de TV5 Monde.

Pour le poursuivre en mars 2023, nous proposons au bureau de l'AFE d'organiser une table ronde en séance plénière afin de réunir des personnalités qui apporteront des points de vue complémentaires sur les enjeux de la Francophonie et du plurilinguisme et sur la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour les promouvoir.

Audition de M. Antoine MICHON, Directeur de Cabinet de Mme Chrysoula Zacharopoulou, **Secrétaire d'État** chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux

M. Michon souligne que les 'partenariats internationaux' sont un ajout par rapport aux fonctions précédentes et insiste sur l'importance de la Francophonie dans le portefeuille de responsabilités de Madame la Secrétaire d'État. Il rappelle qu'il a été lui-même détaché auprès de la Francophonie. Il souligne également le multiculturalisme et l'Européanisme de Madame la Secrétaire d'État, grecque, formée en Italie et porteuse des valeurs de la Francophonie.

La Secrétaire d'État a un champ de compétence sur le développement et la Francophonie et s'appuie sur les services de la Direction générale de la mondialisation (DGM) qui représente environ 400 personnes. En termes de budget, l'aide publique au développement pèse 12 milliards d'euros, essentiellement gérés par l'Agence française de développement.

La Francophonie désigne un ensemble de notions – des institutions, un espace politique et linguistique. Cet espace regroupe aujourd'hui 90 pays membres, dont certains ne sont pas spécialement francophones au départ mais adhèrent à cette communauté de valeurs. Il s'agit d'un grand ensemble Nord-Sud dont les représentants viennent de quasiment tous les continents.

Les enjeux :

- ✓ Certaines statistiques parient sur l'émergence de 800 millions de locuteurs francophones d'ici 2050, contre 300 millions aujourd'hui. Il s'agit d'un enjeu de taille.
- ✓ Le second enjeu est la présence de la francophonie sur la toile et sur les réseaux.
- ✓ Le troisième est celui de l'émergence d'un espace économique entre Francophones, en français.
- ✓ Enfin, il y a un enjeu politique, particulier dans ce moment actuel, avec un risque élevé de fragmentation du monde et l'émergence ou la réémergence de lignes de clivage est-ouest mais aussi nord-sud, autour des questions énergétiques et alimentaires, exacerbées par la crise russe.

L'enjeu de la langue :

La Président a présenté une stratégie sur l'apprentissage de la langue, le dispositif inclut notamment l'AEFE et les Alliances françaises. Le défi demeure d'accompagner tous les pays qui le souhaitent dans le développement de l'apprentissage de la langue française.

Dans les pays francophones, il y a un enjeu de croissance démographique et de massification de l'enseignement. Il s'agit notamment de s'assurer que les enseignants aient une bonne maîtrise de la langue française, afin qu'ils puissent transmettre ce savoir et ce patrimoine. Les dispositifs d'accompagnement sont d'ordre financier, technique et humain – via les assistants de langue.

Des efforts sont consentis pour développer l'enseignement professionnel et supérieur. Il est à noter que le français était la langue de la diplomatie et reste une langue de travail (par exemple aux Nations-Unies, où les deux langues de travail demeurent le français et l'anglais). Cependant dans la pratique, l'anglais prévaut. Un gros effort est mené en conjonction avec l'OIF pour former les diplomates étrangers au français et que les institutions veillent à présenter les textes aussi en français.

L'enjeu de l'espace médiatique et numérique

TV5Monde est l'un des opérateurs de la Francophonie. Les chaînes de France Médias Monde (notamment RFI et France 24) offrent une occasion de se cultiver et de pratiquer le français.

L'enjeu est que la langue soit aussi présente dans l'espace numérique, un espace qui se développe très vite et demeure dominé par les GAFAM, grandes firmes qui dominent l'internet, toutes d'origine anglo-saxonnes. Il s'agit de s'assurer du référencement en langue française des métadonnées. La future Cité de la Francophonie à Villers-Cotterêts se focalisera également sur ces enjeux.

L'enjeu économique

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se préoccupe de cette question et multiplie les initiatives.

D'autre part, le MEDEF structure depuis cette année un programme qui regroupe 22 patronats à travers l'espace francophone. Cet effort est soutenu par le Ministère des affaires étrangères et européennes.

L'enjeu des valeurs

L'espace francophone partage des valeurs. Globalement, il est observé plus de démocratie, plus d'État de droit. Cependant, le passé récent nous montre d'importantes régressions et inquiétudes, notamment au Sahel, où les restrictions des libertés politiques se multiplient.

Un travail de médiation, de conseil, d'accompagnement, d'appui à l'organisation d'élections libres et transparentes est accompli tant auprès des États qu'aux côtés des organisations de la société civile. Ce travail est rendu plus délicat dans un contexte sécuritaire difficile.

La crise environnementale, majeure, tend à diviser les pays du Nord, qui portent la responsabilité de la majeure portion du réchauffement climatique, et ceux du Sud, dont la responsabilité mais aussi les moyens demeurent limités. Cette discussion se tient dans le cadre des Conférences des parties (COP) dont la prochaine se tiendra à Charm-El-Cheikh. Il s'agit de trouver des partenariats entre pays francophones pour trouver des convergences ; par exemple, un partenariat est en développement avec le Sénégal, un autre avec les pays du bassin du Congo, premier poumon de la planète, menacé par la mise en péril des écosystèmes et par le réchauffement climatique. L'espace francophone est susceptible d'aider à former des consensus que l'on peut ensuite élargir à d'autres pays.

La crise alimentaire actuelle est aggravée par la guerre en Ukraine, ce qui se traduit par un travail accru avec les gouvernements africains pour renforcer la souveraineté alimentaire dans le cadre de l'aide publique au développement. La crise sanitaire de la COVID-19 a également révélé les fragilités et les dépendances notamment en matière de vaccins. Le don de doses s'est accompagné d'un renforcement des systèmes de santé et se prolonge par un soutien à la localisation de productions pharmaceutiques sur le sol africain.

Il s'agit de construire une relation plus apaisée, fondée sur le partenariat et les réponses concrètes aux attentes des pays du Sud.

OIF et Commonwealth

En réponse à une question d'un membre de la Commission, M. Michon souligne les différences à ses yeux entre le Commonwealth britannique et l'OIF francophone.

Le Commonwealth est proche de l'OIF mais son histoire et ses principes sont différents. Ainsi, le Commonwealth émane du Royaume-Uni et le roi d'Angleterre est encore Chef d'État de plusieurs pays du Commonwealth. A contrario, l'OIF est une organisation multilatérale. Certes, le siège est à Paris et la France est l'un des États membres et le premier contributeur budgétaire. Cependant, l'OIF a été fondée par des pays du Sud, la France y a souscrit par la suite. Les pays africains sont souvent très attachés à l'OIF, qu'ils considèrent comme leur organisation. Le lieu de fondation de l'OIF était d'ailleurs Niamey au Niger, cette naissance africaine demeure dans l'ADN de l'organisation.

Comment devient-on membre de l'OIF ?

Il existe trois statuts, membre plein, associé ou observateur. Il est possible de devenir membre en tant qu'État, mais aussi d'autres structures comme la région Wallonie ou le Québec. Les critères d'adhésion sont en cours de révision et devraient être adoptés lors d'un prochain sommet de Chefs d'État et de gouvernement. Il s'agit notamment de prendre des engagements dans l'enseignement – avoir le français comme seconde langue étrangère – mais aussi de s'appuyer sur la « déclaration de Bamako », adoptée en 2000, qui prend des engagements sur la démocratie et les droits humains. Ainsi, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée sont actuellement suspendus de l'OIF du fait de ce texte.

Audition de M. Yves BIGOT, PDG de TV5 Monde, et de M. Laurent CAGNA, Directeur des Relations institutionnelles et de la Francophonie de TV5 Monde

« La chaîne culturelle francophone mondiale » : tel est le slogan de TV5Monde, un canal qui se veut une sorte de 'service public des services publics' francophones mondiaux. Sa mission consiste à assurer le rayonnement mondial du patrimoine audiovisuel de la francophonie, dans toute sa diversité.

Créée en 1984, la chaîne diffuse une sélection de programmes des grandes chaînes publiques généralistes françaises (France 2, France 3, arte), belges (RTBF), suisses (RTS), canadiennes (Radio Canada) et depuis 2021, monégasque (les premières images sont attendues à partir de 2023 de la nouvelle chaîne MCR). La Principauté de Monaco devient ainsi le 6ème bailleur de fonds de la chaîne.

Chaîne de télévision planétaire et déclinaisons régionales

Diffusée en langue française et basée à Paris, TV5Monde est accessible sur le câble, le satellite, l'IPTV et les plateformes internet, ainsi qu'en hertzien dans certains pays.

Le signal télévisé est décliné en neuf versions spécifiques (France-Belgique-Suisse-Monaco ; Europe ; Québec-Canada ; États-Unis ; Afrique ; Asie ; Pacifique ; Amérique latine et Caraïbes ; Orient), qui sont complétées par deux chaînes thématiques (art de vivre et jeunesse). La chaîne a également lancé TV5MondePlus, un service de vidéo à la demande (VOD) accessible gratuitement.

Les émissions sont également sous-titrées en 13 langues, pour répondre à l'objectif de large diffusion de la culture de langue française auprès d'autres locuteurs.

Son statut unique fait de TV5Monde la seule grande chaîne généraliste francophone à vocation mondiale et sa diffusion touche plus de 400 millions de foyers à travers 200 pays. Elle est suivie chaque semaine par 62 millions de téléspectateurs dans les 24 pays où il est possible de mesurer l'audience. En extrapolant ces résultats, la chaîne pense ainsi avoir autour de 70 millions de téléspectateurs réguliers.

Place de TV5Monde aux côtés des médias de l'audiovisuel extérieur français

Les relations entre TV5Monde et les autres médias français publics à l'étranger ont connu plusieurs évolutions, marquées par des changements dans l'actionnariat de la chaîne.

Depuis 2013, la participation de l'État français dans la chaîne se fait à travers France télévisions à hauteur de 49 % (47 % après l'entrée du nouvel actionnaire, la Principauté de Monaco), France Médias Monde (la holding de RFI, France 24 et MCD), arte France et l'INA.

Au total, la France est actionnaire de la chaîne à hauteur de 59 %.

Enseignement et apprentissage de la langue française

Le site internet de TV5Monde comporte par ailleurs un portail pédagogique accessible gratuitement, pour l'apprentissage et l'enseignement de la langue française, en tant qu'opérateur de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie). Ce portail permet aux internautes souhaitant améliorer leur pratique de notre langue d'accéder à des exercices et vidéos en ligne. Il offre également des ressources spécifiques dédiées aux enseignants.

Gouvernance

La gouvernance de la chaîne s'appuie d'abord sur une Conférence des Ministres responsables de TV5Mondes issus des gouvernements actionnaires, à laquelle assiste aussi des pays partenaires, qui financent la chaîne à travers des contributions volontaires, les opérateurs de la chaîne (TV5Monde et TV5 Québec-Canada) et une représentation de la Francophonie. C'est la Conférence des Ministres qui détermine la stratégie et le budget de la chaîne.

Elle s'appuie ensuite sur le Conseil d'administration, auquel participent les représentants des chaînes nationales des pays actionnaires ainsi que le Conseil International des Radios Télévisions d'Expression française (CIRTEF) et TV5 Québec-Canada. Le Président du Conseil d'administration est le PDG de France Télévisions.

Un Conseil de Coopération TV5Monde Afrique rassemble des délégués de télévisions nationales africaines et offre un espace de discussion et de consultation concernant la programmation africaine.

Évolution du paysage audiovisuel francophone dans le monde

Il s'agit d'une évolution spectaculaire. En 1984 nous étions souvent la seule chaîne de télévision francophone en Afrique avec la chaîne nationale. Aujourd'hui les paysages audiovisuels ont éclaté, chaînes publiques et privées internationales, régionales, nationales et locales.

En Afrique, les principales chaînes en langue française sont TV5Monde, France 24 et Canal+, aux côtés des chaînes nationales.

Nous trouvons des chaînes dans de multiples langues, par exemple au Rwanda, 4 langues nationales et des chaînes dans chacune. La concurrence est rude.

Forces et faiblesses de la chaîne

TV5Monde jouit d'excellentes positions satellitaires et est diffusée partout sauf en Malaisie (mais elle est diffusée en Chine, en Corée du Nord...). Comme la Fédération internationale de football, la FIFA, présente dans 214 pays, TV5Monde est présente en 13 langues.

Nos faiblesses sont d'ordre financier pour faire poids dans un monde aux croisées de multiples influences. Ainsi, TV5Monde est toujours présente au Mali, contrairement à France 24 et RFI qui en ont été sorties. La bataille fait rage notamment dans le domaine des fausses nouvelles, c'est le cas en Afrique de l'Ouest et de plus en plus en Afrique centrale où la désinformation russe est en marche.

Synergies avec les autres acteurs francophones

Les chaînes francophones – sauf Radio France – siègent au sein du Conseil d'administration de la chaîne. Le travail se matérialise à travers les bureaux régionaux, la Fondation, le travail avec les postes, les consulats et les types de représentation.

Le travail en commun avec France 24 a lieu pour la négociation des droits, le travail de recherche de synergies se fait, tout en étant prudent sur les lignes à ne pas dépasser (par exemple, si TV5Monde reprenait les émissions de France 24 ou réciproquement, l'une des deux chaînes pourrait se faire déréférencer pour cause de contenus identiques ; de même, les actionnaires étrangers de TV5Monde veulent s'assurer que la chaîne ne devienne pas une voix strictement française).

Enjeux financiers et enjeux de perception 'politique'

Budgétairement, il n'y a pas encore de visibilité pour 2023. TV5Monde a pu se développer hors CAP (la « redevance télé »). Par contre, la chaîne est tributaire de la réserve parlementaire ce qui crée d'autres types d'incertitudes. A l'exception de la Suisse dont le financement dépend d'un impôt, les autres pays membres financent TV5Monde sur les budgets de l'État.

La raison en est que le statut de chaîne 'francophone' et non pas dépendante du financement de la seule France permet à la chaîne d'éviter les accusations de « média d'État ». Son lien avec l'OIF en tant qu' « opérateur de la Francophonie » offre aussi une sécurité. C'est ainsi que la chaîne n'a pas été suspendue au Mali lorsque les médias considérés comme l'émanation de l'État français l'ont été.

Il serait compliqué pour la chaîne d'apparaître comme une « chaîne d'État » car les câblo-opérateurs mettent ces canaux à la fin de la liste et les nuages s'amoncellent rapidement. Il est donc très utile de continuer à apparaître éloigné de la tutelle étatique.

La question est donc plutôt sur la pérennité à moyen terme lorsque les contrats et les investissements sont pluriannuels quand le budget français pour TV5Monde est annuel. Ce n'est pas le cas d'autres pays, comme la Suisse qui peut s'engager sur des ressources à long terme.

Les objectifs et indicateurs de résultats sont au nombre de cinquante, suivis par six États. En 2018, la France a raboté un million d'euros sur le budget, à nouveau 1,2 millions d'euros les années suivantes. La France représentant 6/9èmes du budget, le retard français bloque la possibilité de contributions supplémentaires d'autres pays membres. Des signaux positifs laissent entendre la possibilité d'un rattrapage. Le budget complet, y compris filiales, devrait être de 118 millions d'euros en 2023 (115 millions d'euros hors filiales).

Autre défi : un téléspectateur sur deux ne parle pas le français mais est francophile et suit avec les sous-titrages. Cela signifie par exemple de nouveaux défis comme en Russie ou la loi de la Douma (sur l'interdiction de mentionner le mot « guerre » vis-à-vis de l'opération ukrainienne) signifie que TV5Monde ne peut plus être diffusée en Russie (elle reste présente par satellite).

Plan d'action et enjeux stratégiques

Le premier enjeu est la « découvrabilité numérique » des programmes par la VOD, gratuite et financée par la publicité.

Le second est de transformer la télévision pour en faire la chaîne « bleue » de la planète. Il s'agit de mettre en place des principes de développement durable en interne tout aussi bien que de refléter cet engagement dans la grille des programmes.

Un enjeu de taille est la lutte contre les fausses nouvelles. Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, avait bien résumé la problématique : à son arrivée, il avait alloué des sommes considérables dans la culture, dont des investissements conséquents dans Radio Canada. Il souhaitait s'assurer que les citoyens canadiens, au moment de se prononcer sur l'avenir de leur pays, puissent se prononcer à partir d'informations fiables. C'est pourquoi il faut des moyens. Cette leçon reste valable pour une chaîne comme TV5Monde dans la sphère francophone.

Table-ronde sur les **librairies françaises à l'étranger**, avec Mme Voahirana RAMALANJAONA (Mille Feuilles à Madagascar) et Mme Marie Eve VENTURINO, (Stendhal à Rome).

Mme Voahirana Ramalanjaona, libraire à Madagascar depuis 30 ans, a transformé la « Maison de la Presse » en une librairie et un lieu d'animations culturelles. Elle organise de nombreuses activités et événements, préside l'Association des Librairies de Madagascar. Souvent sollicitée par les éditeurs jeunesse, elle est aussi coordinatrice pour l'océan Indien de l'Association Internationale des Libraires (AIL).

Mme Marie-Eve Venturino, libraire depuis 29 ans, après avoir exercé en France pendant 15 ans, dirige actuellement la librairie Stendhal de Rome. Elle organise de nombreuses activités (événements, rencontres avec des auteurs, festivals de BD tout au long de l'année).

Elles évoquent une situation compliquée dans l'exercice de leur fonction de libraire et font plusieurs constats :

1 - Un modèle économique mis à mal

Mme Venturino a observé la disparition de cinq librairies en quelques années en Italie. Elle constate une lente régression de son chiffre d'affaires (divisé par 2 en 10 ans à Rome) malgré la rénovation de la librairie. Quand une librairie en France dépense 2% de son chiffre d'affaires dans le transport, une librairie en Europe en dépense 3 à 4 fois plus. Elle doit ainsi augmenter les prix des livres pour tenter de ne pas vendre à perte mais de ce fait n'est plus compétitive. Le livre devient un produit de luxe.

L'augmentation des coûts de transport et de l'acheminement des livres conjuguée avec une concurrence parfois déloyale de gros distributeurs, notamment *Amazon*, mettent en péril de nombreuses librairies françaises à l'étranger.

Mme Ramalanjaona souligne également que l'importation à Madagascar des livres d'occasion par des associations dites de solidarité internationale a des conséquences néfastes pour les libraires.

2 - Autres difficultés abordées :

- Un manque de considération par les institutions publiques et un désengagement de l'État.
- Un problème du vieillissement des lecteurs qui ne se déplacent plus pour acheter des livres.
- Peu de relations avec les établissements du réseau AEFÉ, malgré un réseau d'établissements français à l'étranger et d'écoles francophones.
- Une aide minimale du Bureau du livre

Toutes ces difficultés entraînent une paupérisation du métier de libraire et une perte d'identité qui mettent l'activité en péril.

3 - Des conditions commerciales non encadrées par la Loi Lang

Si nous venons de fêter les 40 ans de la Loi Lang qui a assuré en France la pérennité d'un écosystème de petites et moyennes structures (Librairies et maisons d'édition), celle-ci ne peut pas s'appliquer hors de France.

Actuellement une commission est organisée par le Ministère de la Culture sur le problème du coût du transport. Une charte des conditions commerciales a été signée récemment par les distributeurs mais cette signature n'a pas abouti à une amélioration des conditions commerciales et les services « export » ne semblent pas prêts à réduire leurs coûts.

4 - Les subventions :

Une récente refonte des subventions du Centre National du Livre assurait une augmentation de la capacité de subvention...dans les faits, l'enveloppe baisse et ne suffit plus face au nombre de librairies en difficulté. Quelques subventions sont accordées cependant pour l'organisation d'événements, d'animations et activités, dans certains pays.

Selon nos intervenantes, les librairies ne sont pas officiellement dans les missions des Instituts français qui n'ont pas d'enveloppe budgétaire à accorder aux librairies. A noter que les Instituts français subissent eux-mêmes des coupes budgétaires.

Exemple de la librairie Stendhal de Rome, où il n'y aura pas de budget d'acquisition de livres pour la médiathèque de l'Institut français Centre St-Louis des Français.

5 - Pistes de réflexion :

a) Remettre au cœur la librairie : garder une identité, changer la façon de consommer, trouver des synergies avec les institutions francophones.

b) Redéfinir le métier de libraire qui évolue rapidement ces dernières années (développer le budget communication et marketing, travailler avec les maisons d'édition pour réduire les coûts de transport et une distribution moins coûteuse.

c) Les Conseillers des Français de l'étranger observent beaucoup d'énergies sur le terrain de la part de nos intervenantes pour la défense du livre français (Projet pédagogique avec le SCAC, événements organisés, partenariats et lieux de rencontres, efforts pour se faire connaître, travailler sur la jeunesse...). Des convergences sont possibles avec le CNL, la Centrale de l'édition qui assure l'exportation du livre français, avec le BIEF, Bureau International de l'Édition Française, avec l'AILF, Association Internationale des Librairies francophones, avec les Instituts Français.

6 - Objectifs des membres de notre commission :

a) Obtenir des Ministères concernés un bilan de l'action publique en soutien à la promotion du livre français dans le monde et au réseau des librairies françaises à l'étranger (Résolution n°6.10.2022) ;

b) Recommander au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères la définition et la mise en œuvre d'une politique de synergie entre d'une part les réseaux culturel et scolaire, et d'autre part les librairies, avec des démarches actives de promotion réciproque ;

c) Recommander à la Commission consultative pour le STAFE et à la DFAE une attitude bienveillante à l'égard des demandes de subvention visant le soutien aux activités des libraires pour promouvoir la diffusion des livres français.

Conclusion :

Indéniablement, les librairies sont des acteurs importants du rayonnement culturel de la France, une vitrine active et vivante à l'étranger. Néanmoins cette action des libraires est peu valorisée comme telle. Or, nous nous trouvons à un moment historique où ce modèle économique et cette activité sont mis à mal et doivent impérativement être soutenus.

Cette situation fragile impose des mesures fortes de solidarité de la part des pouvoirs publics français : Ministère de la Culture, MEAE et ses opérateurs (AEFE, Institut Français, Alliances françaises, ...), mais aussi de l'Organisation internationale de Francophonie.

Les librairies françaises ou francophones doivent être considérées comme de véritables acteurs culturels, partenaires de nos réseaux éducatifs et culturels.

Table-ronde sur la **santé mentale des jeunes et des élèves** du réseau AEFE avec trois spécialistes : Mme Florence BUTLEN (Agence européenne des médicaments ou AME/EMA), Mme Colette SCHULVER (Lycée international de Londres Winston Churchill) et M. Rodolphe Echard (AEFE).

Olivier Spiesser introduit cette table ronde à laquelle participent Mme Butlen, psychiatre à l'Agence européenne des médicaments (AME/EMA) à Amsterdam, Mme Shulver, psychothérapeute chargée du service "well being" (bien-être) au Lycée International de Londres Winston Churchill et M. Echard, Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) de l'AEFE, référent sur la zone ibérique et le Maroc.

Beaucoup des élus AFE présents déclarent avoir été témoins de situations complexes dans les établissements AEFE de leur zone, notamment des cas de suicides d'élèves (Montevideo, Hong Kong, Madrid...). En rappelant les effets de la période complexe de la pandémie et des confinements sur les adolescents et les enfants, Olivier Spiesser souligne que malgré un contexte difficile, il n'existe pas de projet spécifique du réseau AEFE de recrutement local de psychologues ou d'infirmiers alors que les parents ne sont pas toujours suffisants pour accompagner les jeunes en souffrance. L'objectif de l'ouverture d'une réflexion sur cette thématique dans notre commission est d'établir un **diagnostic du climat de la santé mentale des élèves**, de dresser un **bilan de la période écoulée** et d'établir quelles **perspectives de suivi et d'amélioration de la prise en charge** de ces questions à l'étranger peuvent être proposées, afin de changer le regard des acteurs et mieux les former.

1. Une approche générale du climat de la santé mentale des jeunes aujourd'hui par Mme Florence Butlen, psychiatre à l'AME/EMA, s'exprimant à titre personnel.

Quand on évoque la santé mentale on manque souvent de données globales. Dans le cas présent il y a tout de même une série d'études importantes : statistiques de l'OCDE, de l'UNICEF et d'autres organismes **qui soulignent le doublement de la prévalence de l'anxiété et de la dépression mesurée avant et après la crise COVID**. Les chiffres sont préoccupants et démontrent une augmentation substantielle des troubles chez les enfants et adolescents.

Cette prévalence est d'autant plus importante que les jeunes font partie des groupes à risques indépendamment du contexte (comme les femmes, les professionnels de santé...). On a aussi découvert une prédisposition psychiatrique des personnes infectées par la Covid. On a en effet montré une augmentation du risque de symptômes psychiatriques indépendamment du risque physique dans les 6 mois après l'infection pour 1/3 des cas. Au contraire de la courbe en cloche de la pandémie, la courbe des symptômes psychiatriques ressemble plus à une fonction linéaire et en ascension.

Plus de 2 ans après le cœur de l'impact sanitaire, les statistiques de l'anxiété et des symptômes dépressifs restent élevés (on parle de "4^{ème} ou 5^{ème} vague mentale"), sans oublier parfois le stress post-traumatique (anxiété, addictions...) ultérieur à la pandémie.

Ces manifestations sont particulièrement présentes chez les enfants et les jeunes, plus fortement que dans la population des adultes. Pourquoi ? Car les jeunes sont des êtres en développement, donc la santé mentale a un impact fort sur ce développement qu'il soit physique, en termes de bien être ou de résultats scolaires. Se pose aussi la question de l'intervention et du soutien, quand, qui ?

Des observations ont été effectuées pendant la pandémie sur la population jeune : perturbation de la vie quotidienne, difficulté à se regrouper, crainte de contaminer leur entourage alors que le risque physique pour eux reste limité. 1,6 million d'enfants auraient été affectés dans leur éducation et leur vie personnelle par la pandémie et la rupture de la normalité scolaire. Selon des études de l'UNICEF, 1800 milliards d'heures en présentiel auraient été perdues, ce qui a donc constitué une période de

rupture, de socialisation brisée. Mais se pose aussi la question de l'isolement accru, dans le cas des familles expatriées qui sont souvent loin des soutiens familiaux. À l'étranger, on n'a pas forcément les réflexes et l'accès à toutes les mesures nationales ou aux supports mis en place.

Les études scientifiques réalisées à la suite de la pandémie soulignent une prévalence des troubles de dépression ou d'anxiété plus élevés fin 2020 que dans les années précédentes : 43% pour la dépression contre 10% auparavant, 40% pour l'anxiété contre 15% auparavant.

Par exemple, les résultats de l'**Enquête IPSOS et de la Fondation Jean Jaurès** montrent que :

- les troubles importants perdurent après le premier confinement ;
- l'impact de ce mal être est large et profond : résultats scolaires affectés, capacités de relation avec les autres, capacités à se concentrer. 71% des ados qui ont ces troubles dépressifs n'en n'ont parlé à personne car ils n'ont pas forcément de sensation d'une situation difficile, le mal être est là mais n'est pas toujours verbalisé.

Cette angoisse réelle par rapport au contexte général se maintient avec l'actualité internationale : guerre en Ukraine, "éco-anxiété". Les adolescents ont du mal à démêler le vrai du faux dans l'information et le rôle de l'adulte est central dans ce contexte, en particulier des parents sur ces attentes, mais aussi des professeurs.

"Comment les jeunes voient le monde ?" est une initiative menée par l'**UNICEF**, en partenariat avec Gallup.

Les jeunes estiment que comme leurs aînés ils sont soumis à plus de pression que les adultes. 56% des enfants d'aujourd'hui subissent plus la pression de la réussite que leurs parents. Cette étude est un peu plus optimiste que le reste des autres enquêtes : les jeunes pensent que la situation peut être améliorée et que le monde peut s'améliorer : problèmes climatiques, problèmes de genres etc... Selon cette étude, plus on vieillit et moins on considère que le monde peut s'améliorer. 25% des jeunes expriment qu'ils devraient pouvoir parler de ces problèmes sans que les parents soient forcément au courant et souhaitent des lieux consacrés à cette libération de la parole et plus de temps de parole dans des tiers lieux avec ou sans brassage intergénérationnel.

2. Un dispositif innovant d'encadrement psychologique des élèves par Mme Colette Shulver,

Psychothérapeute au Lycée international de Londres Winston Churchill, Mme Colette Shulver est responsable de l'équipe "*well being*" (bien être), une équipe constituée de quatre personnes et d'un chien (*pet assisted therapist*). Lors de la création de ce service l'objectif était de répondre à la question "*Comment créer un service où les enfants veulent venir nous parler ?*"

Au Royaume Uni, la question de l'impact des réseaux sociaux et de la protection de l'enfant est centrale. Pendant le confinement, l'adaptation du lycée a été rapide car l'apprentissage à distance "*remote learning*" existait déjà avec la création d'un groupe de thérapie pour gérer l'angoisse avant les examens.

- 2020 => les thérapies dispensées par l'école sont passées en ligne et des services de dialogue et de soutien solidaire collectif ont été mis en ligne.
- 2022 => bilan de l'impact de la pandémie COVID : "nous sommes encore en convalescence".

"Le comportement des enfants a changé"

- Notre communauté scolaire est toujours en convalescence ;
- Les étudiants ont suggéré une approche mixte de l'apprentissage afin que de bonnes habitudes de travail autonome et en ligne soient développées ;
- Une approche révisée du comportement et de la discipline, une reconnaissance positive et des récompenses ont été mises en place ;
- Les systèmes et processus offrent assurance et cohérence dans une période de changements rapides et d'incertitudes ;

- Les changements et les performances attendues aux examens ont augmenté les niveaux d'anxiété ;
- Formation du personnel en gestion des émotions, comportements et protection d'enfants ;
- Ateliers sur la résilience, la gestion du changement, l'aide envers les autres ;
- Les incidents d'automutilation, de troubles obsessionnels compulsifs, d'anxiété, de troubles alimentaires ont-ils augmentés... ou bien les discussions sur ces sujets sont-elles devenues plus fréquentes ?

“Des remédiations et solutions sont proposées”

- Proposition d'art-thérapie en ligne avec les élèves du primaire (sur demande), les parents et le personnel via une plateforme sécurisée (*padlet*) ;
- Séances de pleine conscience en ligne pour les étudiants ;
- Ressources créées par le personnel et les étudiants pour lire sur la diversité ;
- Séances « *one to one* » ou tête à tête, référées par le personnel, les enseignants ou les auto-références des étudiants ;
- Enquête sur les habitudes/risques pendant et après le confinement ;
- Connexion à distance pour les liens avec les nouvelles écoles (changements de pays) ;
- *Counseling* d'enfant à enfant facilité (salles de “*break out*”) ;

3. Approche de ces questions dans le réseau AEFÉ, par M. Rodolphe Echard - IA - IPR à l'AEFE référent sur la zone ibérique et Maroc

Monsieur Echard reconnaît l'importance de ces thématiques et rappelle que si l'on n'a pas de connaissance fine des politiques menées ces dernières années ni de leurs effets, on peut mettre en rapport les témoignages avec les enquêtes qui existent. Mais elles sont peu nombreuses, notamment dans le champ pédagogique.

A l'AEFE, la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation (DEOF) a mené un gros travail et a produit un document « *bien être pour bien apprendre* ».

Ce travail se centre sur le climat scolaire et les préoccupations des élèves. Trois entrées ont été privilégiées : la crise sanitaire, mais aussi en particulier pour l'AEFE, le rôle de la pression scolaire en particulier des populations locales non françaises (investissement financier, course à la réussite, surcharge de cours particuliers (par exemple en Tunisie, c'est un phénomène prégnant du CM1 à la terminale : 50% des élèves suivent des cours particuliers, plus de 4h en 1^{ère} et terminale) mais aussi “harcèlement” avec la difficulté de son “invisibilité”. Il y aurait 25 000 élèves potentiellement harcelés dans le réseau.

M. Echard souligne qu'il n'y a pas de visibilité par rapport aux effets de la crise sanitaire à l'AEFE. Les remontées font état de résilience pour ce qui est de l'impact sur les apprentissages globalement résorbé malgré les ruptures en distancié.

Pour ce qui est de la santé mentale des élèves, les établissements évoquent des problèmes de concentration, à rentrer dans le travail et les activités, parfois des problèmes de socialisation chez les plus petits, pendant le confinement la construction de socialisation ne s'est pas faite.

Pour ce qui est du bien-être en général, l'Agence entend s'appuyer sur les enquêtes locales de “climat scolaire” qui concernent les personnels, les élèves et les parents, tous les 3 ans dans un établissement.

Notre Commission propose une résolution (n°7.10.2022) pour recommander un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFÉ et du programme « Bien être pour bien apprendre ».

Huit **résolutions** proposées par notre Commission à l'Assemblée :

- RESOLUTION ENS/1/10.2022 : Consignes communiquées aux postes pour les Conseils Consulaires des Bourses (CCB)- Rappels et précisions
- RESOLUTION ENS/2/10.2022 : Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Aménagements relatifs à l'aide au financement d'un ou une AESH (Accompagnant d'un Élève en Situation de Handicap)
- RESOLUTION ENS/3/10.2022 : augmentation de l'enveloppe des bourses AEFE dans un contexte de crise économique et inflationniste
- RESOLUTION ENS/4/10.2022 : Autoriser l'AEFE à emprunter pour financer ses programmes immobiliers (rénovation, aménagement, extension)
- RESOLUTION ENS/5/10.2022 : pérennisation de TV5Monde
- RESOLUTION ENS/6/10.2022 : Politique de coopération culturelle du Livre français à l'étranger
- RESOLUTION ENS/7/10.2022 : "Bien être pour bien apprendre", pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFE
- RESOLUTION ENS/8/10.2022 : Bourses scolaires – Actualisation des grilles tarifaires en cours d'année

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/1/10.2022

Objet : Consignes communiquées aux postes pour les Conseils Consulaires des Bourses (CCB)- Rappels et précisions

VU « l'Instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger » en application des articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Éducation, instruction relative à l'année 2022/2023 pour le rythme nord et à l'année 2023 pour le rythme sud,

CONSIDÉRANT que tous les moyens doivent être mis en œuvre afin de faciliter l'aide à la scolarité,

DEMANDE que les consignes suivantes soient données aux postes :

- En amont de la tenue des CCB1,
 - o Que soit généralisée la bonne pratique de certains postes consistant à contacter par courriel et par téléphone toute famille dont le dossier risque d'être rejeté ou ajourné pour incomplétude afin de l'inviter à fournir les pièces manquantes,
 - o que les fiches SCOLA résumant l'avis des postes sur les dossiers de bourses puissent être consultées par les membres des CCB,
 - o que l'existence d'un plafonnement du montant des bourses dans certains établissements soit communiqué aux familles dès le dépôt du dossier.
- Lors de la tenue des CCB,
 - o que les postes offrent la possibilité aux membres des CCB de participer en présentiel ou en distanciel, en s'assurant de la confidentialité des débats, tout en permettant d'identifier nominativement les familles, par exemple en transmettant au préalable et de manière sécurisée une table de correspondance des noms et numéros de dossier.
 - o qu'il soit rappelé aux membres des CCB la possibilité de déroger au seuil d'exclusion du patrimoine immobilier,
 - o dans le cadre des CCB2, que les postes communiquent les cas de déscolarisation d'élèves demandeurs de bourses en CCB1 et qu'ils motivent les raisons de leur non-scolarisation.
- Postérieurement à la tenue des CCB2 :
 - o que les postes invitent toute famille dont la situation économique s'est dégradée depuis l'année de référence ou la date de constitution du dossier à formuler une demande de révision (« recours gracieux ») auprès du directeur de l'AEFE.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE
L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

RESOLUTION ENS/2/10.2022

Objet : Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Aménagements relatifs à l'aide au financement d'un ou une AESH (Accompagnant d'un Élève en Situation de Handicap)

VU la circulaire NOR : MENE2121008C du 13 août 2021, MENJS - DGESCO A1 - 3 - MEAE - DFAE -AEFE/Mif

CONSIDÉRANT que cette réforme constitue une avancée positive pour les familles mais qu'elle nécessite des aménagements car, dans son mode de fonctionnement actuel, elle se traduit par des remboursements tardifs et oblige les familles à avancer les salaires des AESH sur des périodes longues,

DEMANDE

- Qu'il existe une seule Maison Départementale pour les Personnes Handicapées référente (MDPH) pour les dossiers procédant des établissements du Réseau AEFE et qu'elle s'adapte aux spécificités des établissements à l'étranger,
- Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, ceux-ci puissent être traités par les postes en amont des rentrées scolaires afin d'assurer la continuité de la prise en charge de la rémunération des AESH par les établissements,
- Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, les familles boursières soient traitées en priorité.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/3/10.2022

Objet : augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste

VU les rapports Cordery-Lepage de 2013 et Delahaye-Feraud de 2018

Considérant que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFÉ pour de nombreux enfants français de l'étranger,

Considérant que depuis plus de 15 ans, les familles de parents d'élèves font face à une augmentation croissante des frais de scolarité (45% de 2007 à 2012 : rapport Cordery-Lepage, puis 25% de 2012 à 2018 : rapport sénatorial Delahaye -Feraud),

Considérant que les récentes réformes du système (appréciation des situations monoparentales, augmentation des barèmes immobiliers, bourses AESH) constituent des avancées positives pour les familles mais qui nécessitent un abondement de l'enveloppe,

Considérant la situation actuelle de fragilité économique mondiale à la suite de la pandémie et le contexte de crise énergétique et économique qui prévaut depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022 et imposera de nombreuses révisions à la hausse des budgets des établissements français du réseau AEFÉ,

Considérant que dans un contexte inflationniste et de dépréciation de l'euro (parité avec le dollar atteinte pour la première fois en 20 ans), les besoins exprimés hors zone euro risquent d'augmenter fortement en fonction des variations de taux de change,

Demande Que dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement prévoie une augmentation forte de l'enveloppe de l'aide à la scolarité (bourses AEFÉ) pour faire face à cette situation.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/4/10.2022

Objet : Autoriser l'AEFE à emprunter pour financer ses programmes immobiliers (rénovation, aménagement, extension)

Vu :

- la loi n°2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2011 à 2014, notamment son article 12 ;
- l'arrêté du 28 septembre 2011 fixant et les arrêtés successifs précisant la liste des organismes divers d'administration centrale (ODAC) auxquels s'applique l'interdiction d'emprunter au-delà de 12 mois.

Considérant la nécessaire remise à niveau des infrastructures immobilières des Etablissements en gestion directe,

Considérant la concurrence sur le marché de l'éducation au niveau international nécessitant des établissements attractifs,

Considérant le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger qui prévoit une croissance des effectifs dans les trois types d'établissement et nécessite des extensions dans les EGD, notamment pour accueillir dans le secondaire les élèves venus des nouveaux établissements partenaires,

Considérant que l'interdiction d'emprunter oblige à constituer des provisions sur plusieurs années pour autofinancer les investissements immobiliers, retardant de facto et inutilement les travaux indispensables pour les établissements.

Considérant que cette contrainte d'autofinancer intégralement les travaux oblige à les fractionner ce qui conduit à une augmentation des coûts.

Considérant que cette interdiction d'emprunter fait ainsi porter cette charge principalement sur des familles qui bien souvent n'en verront pas le bénéfice.

Demande

- Que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) puisse de nouveau être autorisée à emprunter pour financer des travaux de mise en conformité, entretien et rénovation ainsi que d'éventuelles extensions nécessaires à l'amélioration de son parc immobilier existant ;
- Que ce recours à l'emprunt soit justifié, établissement par établissement, avec un plan de financement soumis à l'avis préalable des représentants des parents d'élèves ;
- Que ce recours à l'emprunt finance au maximum 50% du budget de chaque projet, l'auto-financement devant être pris en charge par l'établissement concerné à un minimum de 20% et par la trésorerie de l'agence pour le solde ;
- Que les provisions constituées en vue de contribuer au co-financement d'un projet immobilier soient comptablement identifiées et ne puissent pas être utilisées à un autre objet.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		88
Nombre de voix « contre »		0
Nombre d'abstentions		2



Résolution

Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/5/10.2022

Objet : pérennisation de TV5Monde

Vu la loi organique et la loi n° 2013-1026 du 15 novembre 2013 relatives à l'indépendance de l'audiovisuel public

Vu l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication

Vu la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

Vu l'avis n° 165 (2021-2022), fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 18 novembre 2021, relatif au "Projet de loi de finances pour 2022 : Avances à l'audiovisuel public : France Médias Monde et TV5 Monde"

Vu la loi de finances pour 2022 n° 2021-1900

Vu la note du Conseil d'analyse économique n° 70, Février 2022, relative "La culture face aux défis du numérique et de la crise"

Vu le rapport public de l'Inspection générale des Finances - Inspection générale des Affaires culturelles relatif à la Réforme du financement de l'audiovisuel public, publié le 13 juin 2022

Vu la Résolution n°5 de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie de l'Assemblée des Français de l'étranger - Mars 2021, ENS/R.5/03.21 relative à TV5 Monde

Considérant que l'audiovisuel public français et francophone à l'étranger constitue un lien culturel et informationnel pour les Français établis à l'étranger, particulièrement pour celles et ceux qui n'ont pas accès à d'autres médias de qualité en langue française, et contribue activement à créer et maintenir des échanges fructueux entre la communauté française à l'étranger et les Françaises et Français de métropole et ultramarins, constituant un lien essentiel entre Français d'ici et d'ailleurs,

Considérant que l'audiovisuel public français et francophone à l'étranger joue également le rôle critique de source d'information indépendante, en français et dans d'autres langues, à destination des auditeurs et téléspectateurs du monde entier, particulièrement face à la prolifération des « infox » (*fake news*) et de puissants médias de propagande,

Considérant qu'il constitue dans certains contextes la seule fenêtre d'information objective sur notre pays face à des campagnes de désinformation susceptibles de fanatiser des populations et d'attiser la haine à l'encontre de notre pays et de nos ressortissants,

Considérant qu'au regard de la multiplication des crises, qu'elles soient sanitaires, politiques ou militaires, la France doit continuer à investir de manière pérenne et prévisible dans le développement et le soutien d'outils audiovisuels à l'étranger,

Considérant que TV5Monde, en sa qualité d'opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) constitue la chaîne culturelle francophone mondiale et qu'elle estime sa diffusion à plus de 400 millions de foyers à travers plus de 200 pays, et son audience hebdomadaire à 70 millions de téléspectateurs réguliers, ce qui en fait un acteur essentiel du paysage audiovisuel francophone,

Considérant que TV5Monde contribue activement à la diffusion d'une information fiable à l'échelle planétaire et à l'apprentissage de la langue française, à travers ses outils à disposition des étudiants et des enseignants et, ce faisant, qu'elle facilite la communication culturelle, la compréhension mutuelle et l'essor économique dans l'espace francophone, atouts tant pour la France que pour les Français de l'étranger,

Considérant que le financement de TV5Monde dépend des contributions de six États actionnaires, dans un système de proportionnalité dans lequel la France représente les six neuvièmes du budget,

Considérant par ailleurs que la dotation française pour TV5Monde, conformément à la trajectoire financière arbitrée par le Gouvernement, a été réduite en 2018 et s'établit désormais à 76,2m€, cette diminution entraînant mécaniquement l'imposition d'un plafond d'investissement plus bas aux autres États actionnaires de la chaîne,

Considérant que des incertitudes pèsent sur le financement français de TV5Monde après 2022, soulignées par le rapport législatif sur le projet de loi de finance de 2022 qui pointe aussi que « les moyens alloués à la chaîne restent très en deçà de ses besoins pour assurer efficacement ses missions et développer des projets »,

Considérant enfin que les investissements requis pour développer TV5Monde nécessitent une vision pluriannuelle des budgets, en vertu de laquelle des actionnaires comme la Suisse prennent des engagements financiers avec une visibilité sur plusieurs années, alors que la France, principal actionnaire, finance la chaîne sur des budgets annuels confirmés en fin d'année pour l'année suivante, dont en outre une partie, constituant la réserve budgétaire, est gelée jusqu'en fin d'exercice,

Demande

- Que le gouvernement rétablisse la dotation de TV5Monde à partir de 2023 au moins à son niveau de 2018 (78,4m€), actualisé de l'inflation,
- Qu'il fixe les modalités de son soutien à TV5Monde de manière à assurer une visibilité pluriannuelle sur les dotations budgétaires françaises, pour s'aligner sur les meilleures pratiques au sein des États actionnaires.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/6/10.2022

Objet : Politique de coopération culturelle du Livre français à l'étranger

CONSIDERANT

- Que la politique culturelle de soutien à la diffusion du Livre en français et à la publication en langues étrangères de livres français est une spécificité de la coopération culturelle française depuis des décennies, un pilier de la politique de la Francophonie et de l'accompagnement économique des acteurs français de l'édition, particulièrement dynamiques
- Que les librairies françaises à l'étranger, qui sont un des points d'appui de cette politique, connaissent une crise qui demande une mutation des politiques de soutien
- Que l'audition des responsables du Ministère n'a pas été possible lors de la 37e session de l'AFE

DEMANDE

- Que le MEAE et le Ministère de la Culture produisent un rapport sur l'état et l'évolution de la politique de coopération culturelle du Livre dans le monde pour la 38ème session de l'AFE.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Résolution

Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/7/10.2022

Objet : “*Bien être pour bien apprendre*”, pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFE

VU

Le rapport de 2021 de l'UNICEF, “*La Situation des enfants dans le monde 2021*”, “*Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants*”,

La 5e enquête d'octobre 2021, de l'IPSOS en collaboration avec la Chaire Innovation-Santé de l'Essec et la Fondation Jean-Jaurès “*Le mal-être des ados, un phénomène grave, global, et sous-estimé*”,

“*Le Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être*” de juin 2008 et la “*Conférence ministérielle sur la santé mentale des jeunes vulnérables*” du 14 /03 /2022,

La réponse de l'AEFE à la Question diverse 1.13 de l'AFE au CA du 22 mars 2022,

CONSIDERANT

- Que la crise sanitaire a eu des répercussions sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents ;
- Que l'accompagnement des parents et la mobilisation de toute la communauté éducative ne suffisent pas toujours à aider un élève en souffrance ;
- Que les infirmières et personnels de santé, rarement spécialisés, absorbés par d'autres missions pendant la crise sanitaire, ne parviennent pas toujours à apporter un soutien psychologique à nos élèves, dont les études révèlent des symptômes accrus d'anxiété et de dépression ;
- Que l'actualité récente et les crises multiformes (géopolitiques, environnementales et sanitaires...) peuvent être un facteur d'accentuation des troubles mentaux, du comportement, de déficiences d'attention, alimentaires ou dépressifs, ainsi que les effets de la “pression de la réussite” propre à nos établissements d'excellence ;
- Que les spécialistes de la santé mentale soulignent que nous n'avons pas encore suffisamment de recul sur les impacts à moyen terme de la séquence écoulée.
- Que la santé mentale et le bien-être à l'école des enfants et adolescents est une priorité de l'Union européenne et de ses États membres et qu'il faut faire évoluer les regards de l'ensemble des acteurs des communautés scolaires sur ces aspects fondamentaux de la vie des élèves.

DEMANDE

- Qu'un recensement soit fait par l'AEFE de l'ensemble des dispositifs innovants et variés mis en place pour accompagner les jeunes dans l'ensemble du réseau AEFE (programme "*sentinelles et référents*" mis en œuvre en Italie, service "*well being*" du Lycée international de Londres Winston Churchill, ...);
- Que soit mis en place un plan de formation continue des personnels enseignants et d'encadrement dans le domaine du soutien psychologique aux élèves (accompagnement des élèves dans la délicate gestion de leurs émotions, recensement des ressources utilisables en classe ou au sein des établissements, dispositifs de détection des élèves en souffrance, lieux et temps spécifiques d'écoute pour la libération de la parole...);
- Que soit mis en œuvre un plan de sensibilisation des familles;
- Que chaque établissement du réseau prévoie l'intervention de personnels spécialisés (psychologues scolaires, psychiatres, ...) et d'un protocole de soutien psychologique adapté aux situations;
- Que l'AEFE exige de chaque établissement du réseau un bilan du climat scolaire et de bien-être des élèves ainsi qu'un bilan des outils de prévention et d'accompagnement mis en place, présentés régulièrement en conseil d'établissement de façon à disposer d'indicateurs sur l'évolution du bien-être et de la santé mentale des élèves.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session

Paris, le 6 octobre 2022

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

RESOLUTION ENS/8/10.2022

Objet : Bourses scolaires – Actualisation des grilles tarifaires en cours d'année

CONSIDÉRANT que ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leurs grilles tarifaires pour l'année scolaire 2022-2023, en dehors des délais de rigueur,

CONSIDÉRANT que les postes n'ont pas mis à jour les grilles tarifaires du logiciel SCOLA et que, par conséquent, les quotités boursières accordées seront calculées sur la base des anciennes grilles tarifaires,

CONSIDÉRANT que les familles ne sont pas responsables du manque d'anticipation de ces établissements,

DEMANDE que l'AEFE et son Service d'aide à la scolarité enjoignent les établissements dans cette situation d'assumer le surcoût supposé pour les familles boursières.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		